

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 31 du 21 Décembre 2005 - 1 page

CEREALES : stade 2 feuilles à tallage

Pucerons

Depuis le 20 novembre, les conditions climatiques sont restées **très défavorables** à ces ravageurs.
A la tour de Biard, **le vol est définitivement interrompu** depuis le 20 novembre.
En parcelles, les dernières observations en situations tardives (stade 1 à 2 feuilles) montrent que les infestations sont **pratiquement nulles**.
Aucune réinfestation n'a été signalée dans les autres types de situations protégées soit par un traitement de semence au semis soit par une (voire deux) interventions en végétation.

Aucune application insecticide n'est justifiée actuellement, y compris dans les parcelles les plus tardives, levées vers le 20-25 novembre, n'ayant eu aucune protection.

Dans ces situations particulières, une surveillance s'avérerait nécessaire en janvier-février en cas de conditons climatiques exceptionnellement favorables aux pucerons.

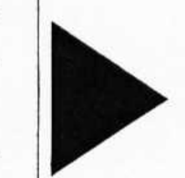
TOURNESOL

Mildiou

Modification de la réglementation relative à la lutte contre cette maladie.
Les principales dispositions de l'arrêté du **09 novembre 2005** publié au Journal Officiel du 18 novembre sont les suivantes :
* La culture de tournesol **ne peut être pratiquée plus d'une année sur deux** sur la même parcelle.
* Les parcelles présentant une contamination **à plus de 30 % de pieds atteints** font l'objet d'une **interdiction de culture pendant les 3 années qui suivent.** Ces parcelles doivent être signalées au SRPV par l'exploitant, avant le 1er juillet de l'année en cours.
* Il est recommandé de mettre en oeuvre toute mesure prophylactique dans les parcelles.
* L'arrêté du 09 décembre 1993 concernant la lutte contre le mildiou est abrogé.

REMARQUE :
En 2005, le mildiou a été très peu présent dans la région : la prospection habituelle effectuée sur 133 parcelles a montré que seulement **3 %** de celles-ci étaient atteintes (avec un faible pourcentage de plantes attaquées).
Rappelons, par contre, que 2004 avait été caractérisée par l'identification de **nouvelles races** de mildiou (surtout en Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées). Ces nouvelles races (307,314, 334, 704 et 714) ayant été reconnues présentes en France, les semis en 2005 avaient été réalisés uniquement avec des graines protégées par un produit anti-mildiou spécifique en application de l'arrêté du 09 décembre 1993.

Toute l'équipe du SRPV souhaite à ses abonnés de très bonnes fêtes de fin d'année et leur présente ses meilleurs voeux pour 2006



CEREALES
Pucerons
Situation calme

TOURNESOL
Mildiou
Modification réglementaire

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470

